

Conseil d'Administration du Lycée Marguerite Yourcenar  
12/12/2017

Les élus de la liste SNES-FSU dénoncent la mise en place dans l'urgence et à marche forcée de la réforme de l'entrée des bacheliers dans le supérieur.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de **généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires** autrefois « non sélectives ».

La sélection des candidats et leur parcours sera donc établie en fonction d'**un profil défini localement** et de l'avis du conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année de terminale.

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui **choisiront leurs étudiants** dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'Enseignants-Chercheur a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Il manque actuellement l'équivalent de **3 universités** en France. Il est prévu 40 000 étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine et **bien peu de places supplémentaires à leur offrir !**

Le baccalauréat n'est plus **la condition nécessaire et suffisante** pour s'inscrire dans le supérieur. Il est **nécessaire pour candidater** mais **n'est plus suffisant pour s'inscrire** dans la filière de son choix ! Les élèves perdent ainsi leur droit à intégrer une filière universitaire de leur choix, mention supprimée du Code de l'Education.

Avec **un calendrier très resserré** et **une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses**, toute la procédure d'orientation risque de se gripper au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer.

Dans un contexte où il y a à peine un psychologue de l'éducation nationale pour 1200 lycéens et lycéennes, le gouvernement choisit de transférer les missions des PSY-EN aux enseignants, non formés à ce métier.

**Nous craignons donc que, loin de permettre une « amélioration de l'orientation », cette réforme imposée dans la précipitation ne réduise les chances d'accès aux formations supérieures des bacheliers les plus modestes ou les moins encadrés.**

**Lorsque l'on fait face à une hausse du nombre de bacheliers entrant dans le supérieur, pourquoi choisir de modifier les règles d'entrée et d'instaurer la sélection dans les filières universitaires à moyens constants, au lieu d'augmenter le nombre de places ? Ne voulons-nous pas accroître le degré d'instruction et de qualification de toute une génération ?**

**Comment envisager une orientation plus juste socialement alors que face à une croissance démographique des étudiants et à la hausse de la qualification des emplois, les universités continuent de fonctionner à moyens constants ?**